

099 Mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » du niveau mondial au niveau local

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT la définition de l'approche « Une seule santé » donnée par le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé » ;

ATTENDANT AVEC INTÉRÊT la clôture des négociations en vue de l'adoption de l'Accord mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (Accord de l'OMS sur les pandémies) faisant référence à l'approche « Une seule santé » ;

NOTANT que les changements d'origine humaine nuisent aux écosystèmes, menacent la biodiversité et aggravent les conséquences des contagions pathogènes et d'autres questions de santé humaine ;

INQUIET que la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » puisse négliger le rôle de la biologie de la conservation dans la prévention des contagions zoonotiques ;

AYANT CONNAISSANCE du fait que les interprétations de l'approche « Une seule santé » se concentrent souvent sur les risques de maladies infectieuses pour les êtres humains et non pas les questions plus générales de santé en lien avec la biodiversité ;

CONSCIENT qu'une approche axée sur les droits humains implique que la question de la santé des communautés soit privilégiée et abordée de façon à affirmer leurs droits, et que l'OMS stipule que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain [...] » et que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT l'inclusion des autorités locales et des peuples autochtones en tant que Membres de l'UICN qui peuvent désormais prendre part aux actions de l'Union ;

APPRÉCIANT l'ajout de l'approche Une seule santé dans la Vision stratégique sur 20 ans et la déclaration relative au projet de Programme de l'UICN 2026-2029 qui indique que « la finalité serait un partenariat à long terme entre la communauté des acteurs de la conservation et le secteur public de la santé » ;

RECONNAISSANT les opportunités qu'offrent les partenariats avec le secteur de la santé pour les politiques et les pratiques en lien avec la conservation ainsi que pour soutenir l'UICN qui veille à ce que les interprétations de l'approche « Une seule santé » ne négligent pas la biologie de la conservation ni l'ensemble des mesures pour la santé humaine ayant des retombées positives en matière de conservation ;

SOULIGNANT les efforts des gouvernements pour élaborer des plans d'action stratégiques sur l'approche « Une seule santé » et leur engagement croissant en faveur d'une mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » à tous les niveaux ; et

SACHANT que les nations sont obligées, en vertu du droit international, de réaliser des évaluations des impacts sur l'environnement, selon qu'il convient ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. ENCOURAGE l'UICN à prendre contact avec les instances intergouvernementales et multilatérales, l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme de planification familiale (FP2030) au sujet de l'approche « Une seule santé ».
2. DEMANDE aux gouvernements d'intégrer l'approche « Une seule santé » dans leur législation, reconnaissant l'interdépendance entre les êtres humains, les autres organismes vivants, les écosystèmes et les paysages pathogènes.
3. RECOMMANDE aux gouvernements de développer des stratégies pour l'approche « Une seule santé » incluant des objectifs et des indicateurs, reconnaissant l'ensemble des mesures pour la santé humaine ayant des retombées positives en matière de conservation.

4. RECOMMANDE aux gouvernements d'établir des procédures de coordination interministérielle pour l'approche « Une seule santé », en veillant à harmoniser les priorités et les points de vue dans toutes les procédures régionales et internationales.

5. ENCOURAGE les ministères de la Santé et les autres institutions de santé publique à intégrer :

a. la biodiversité dans les plans nationaux pour la santé ; et

b. les services de santé et droits connexes dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que dans les Plans nationaux d'adaptation.

6. APPELLE les instances gouvernementales à inclure les communautés et à examiner l'ensemble des questions liées à l'approche « Une seule santé », des facteurs de zoonose en passant par la disponibilité des services de santé, lorsqu'elles réalisent leurs évaluations des impacts sur l'environnement légalement prescrites.

7. EXHORTE les acteurs concernés du secteur de la santé et des organisations non gouvernementales à rejoindre l'UICN.

8. APPELLE les chercheurs à étudier la biodiversité intersectorielle et les projets dans le domaine de la santé, susceptibles d'apporter les meilleurs résultats et économies.

9. ENCOURAGE les donateurs à adapter leurs critères de financement de façon à pouvoir financer les projets relatifs à l'approche « Une seule santé » et pas uniquement quelques éléments de l'approche alignés sur le secteur.

10. INVITE les entreprises à inclure l'approche « Une seule santé » dans leurs stratégies de responsabilité sociale des entreprises.